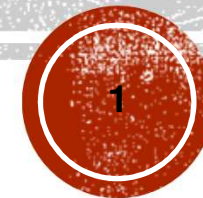


ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2018

PRÉSENTATION EN CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2018



POURQUOI UN DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES ?

à Saint-Molf : pas d'obligations légales

(en termes de délai / de contenu / de délibération du conseil municipal)

Il est donc proposé comme depuis 2015 une « discussion sur les orientations budgétaires » afin de ne pas confondre avec un « vrai » débat d'orientations budgétaires régi par des règles strictes.

OBJECTIFS :

- informations financières nationales et locales
- discussion des priorités budgétaires et de la stratégie financière
- Prévision pluriannuelle des investissements et du fonctionnement
- Perspectives pour l'année 2018

L'ESSENTIEL DU BUDGET COMMUNAL (1/3)

- **Le budget est annuel, il retrace toutes les dépenses et recettes de l'année concernée** – obligation de le voter avant le 15 avril
- **Le budget est divisé en 2 sections**
 - Le fonctionnement : dépenses et recettes courantes (*environ 2,2 M d'€*)
 - L'investissement : gros travaux, acquisitions (*environ 1 M d'€*)
- **Chaque section doit être équilibrée (dépenses = recettes)**

Contrairement à l'Etat, une commune ne peut pas voter son budget avec un déficit
- **Un autofinancement minimum doit exister :**
 - Recettes de fonctionnement excédentaires qui permettent d'abonder la section d'investissement (*en 2017 : excédent net de 213 060 € – budget principal*)
 - Cet autofinancement permet de financer au moins le remboursement du capital de la dette (*en 2017 : 61 000 € de remboursement du capital de la dette – budget principal*)
- **Un budget annexe « vente d'électricité »** budget technique lié au toit photovoltaïque de la Récré Multicolore, non traité ici

L'ESSENTIEL DU BUDGET COMMUNAL (2/3)

Section de fonctionnement (excédent 2017 : 213 060 €)

principaux types de recettes / dépenses : part dans le total et évolution par rapport à 2016 (↗ = ↘)

Dépenses 2017 : 2 018 132 € + 1,6 %

Personnel **60 % =**

Entretien des bâtiments, voirie, espaces verts
et fonctionnement des services **30 % ↗**
(école, crèche, centre de loisirs, mairie, ateliers
municipaux, salles et lieux communaux) réglementations,
maintenance

Frais de scolarité **4,3 % ↘** ↘ effectifs scolaires

Remboursement des intérêts de la dette
1,8 % ↘

Collaborations intercommunales hors Cap
Atlantique **1,5 % ↗** (fourrière pour animaux,
Parc de Brière, RAM, Clic, Mission locale...)
désengagement d'autres financeurs, participations communales
indexées sur le nombre d'habitants

Recettes 2017 : 2 231 196 € + 4,9 %

Fiscalité **52 % ↗** (taxes foncières et d'habitation, compensation par
l'État des exonérations, fonds départemental taxe
professionnelle, taxe additionnelle aux droits de mutation)

DGF **21 % =** (dotation globale de fonctionnement - État)

Aides au fonctionnement des services enfance **8,5 % ↗**
(CAF) subv enfants handicapés crèche, subv actions ponctuelles

Participation des familles **6,3 % ↘** (facturation restaurant
scolaire, accueils périscolaires et de loisirs, crèche)
↗ fréquentation centre loisirs mais ↘ effectifs scolaires publics

Dotations de Cap Atlantique **4,6 % ↘** dotation de solidarité
communautaire + attribution de compensation (ex taxe pro.)
7 % en 2017 – transferts de compétences

Reversements sur charges de personnel **2 % ↘** (emplois
aidés par l'État, maladie, Poste, valorisation travaux en régie)
3,7 % en 2017

Exploitation du patrimoine communal **1,5 % =** (baux ruraux,
antennes relais, locations de salle, cimetière, marché...)

Taxe de séjour **0,75 % ↗** 9 300 en 2016, 16 600 en 2017

L'ESSENTIEL DU BUDGET COMMUNAL (3/3)

Section d'investissement (excédent 2017 : 128 411 €)

La comparaison du poids relatif de chaque type de dépenses / recettes avec 2016 n'est pas pertinente en raison du recours exceptionnel en 2017 aux prêts relais ()*

Dépenses : 1 383 897 + 65 %

* Remboursement du capital de la dette **30 % ↗**
dont prêt relais de 500 000 contracté et remboursé en 2017

Construction / réhabilitation de bâtiments, de la voirie **40 % des dépenses totales**

En montant : - 17 % par rapport à 2016

Acquisition de biens immobiliers et mobiliers, de matériels **10 % des dépenses totales**

En montant : + 13 % par rapport à 2016

Recettes : 1 455 494 € + 50 %

* Emprunt **65 % ↗** 900 000 pour 2 prêts relais contractés en 2017

F.C.T.V.A. + 40 % par rapport à 2016 (remboursement de la T.V.A. par l'Etat, sur les travaux et acquisitions de l'année précédente) augmentation des dépenses d'équipement

Taxe d'aménagement + 30 % par rapport à 2016
Dynamisme des constructions

Subventions pour opérations ciblées (de la Région, du Département, de la Caisse d'Allocations Familiales, de l'Europe)
- 34 % par rapport à 2016 (importants soldes reçus en 2016 et importants restes à réaliser reportés sur 2018 – voir ci-dessous)

Restes à réaliser (engagés en 2017 mais qui seront concrétisés en 2018) : **solde positif de 150 600 €**

en dépenses : 246 600 €

en recettes : 397 200 €

CONTEXTE FINANCIER NATIONAL

▪ Stabilisation des concours financiers de l'État en fonctionnement

DGF : pas de nouvelle baisse pour l'année 2018.

Les efforts seront principalement demandés aux grosses collectivités (communes +50 000 hab. et intercommunalités + 150 000 hab.) qui devront contractualiser avec l'État sur l'évolution des dépenses de fonctionnement (hausse limitée à + 1,2 % par an) et de la dette (capacité de désendettement inférieure à 13 années de capacité d'autofinancement brute)

Toutes les collectivités sont toutefois de fait « *tenues par une obligation raisonnable de maîtrise de leurs dépenses* »

→ Risque de nouvelles baisses à l'avenir si toutes les collectivités ne jouent pas le jeu

▪ Soutien à l'investissement

Affichage par l'État d'un renfort des enveloppes de subventions (DETR dotation d'équipement aux territoires ruraux et DSIL dotation de soutien à l'investissement local)

Dans les faits :

- fin des fonds parlementaires et baisses des ressources des Départements
= moins de chances de subvention pour les projets communaux
- Délais de réponse aux appels à projets très courts, pas de possibilité d'anticiper
(Le Maire va saisir la préfète à ce sujet)

RECETTES FISCALES

Taxes foncières et d'habitation

- Annonce de revalorisation des bases de 1 % en 2018 (+ 0,4 % en 2017)
(bases non notifiées à ce jour)
- Proposition de ne pas augmenter les taux en 2018 :
 - 3 taux augmentés de 1 % en 2017 (1^{ère} fois depuis 2012), augmentation qui restait inférieure à l'inflation de 1,2 % sur les 12 mois précédents, recette supplémentaire qui a permis de compenser la moitié de la baisse des dotations de l'État
 - La seule dynamique des bases devrait garantir une augmentation raisonnable des recettes

et Cap Atlantique ... ?

Pour mémoire en 2017 : augmentation des taux de fiscalité pour la 1^{ère} fois depuis 2003, et annoncée comme la seule du mandat.

Confirmation pas d'augmentation en 2018.

Dégrèvements de taxe d'habitation (TH)

Pour les contribuables dont le revenu fiscal n'excède pas 28 000€ pour la 1^{ère} part de quotient familial (majoré de 8 500 € pour chacune des deux premières demi-parts et de 6 000 € pour chaque demi-part supplémentaire à compter de la troisième part). Les contribuables seront dégrévés (et non exonérés). Ne concerne que les résidences principales. **L'État compensera cette perte de produit pour la collectivité.**

- pas de perte de pouvoir fiscal pour la commune en 2018 et 2019
- À partir de 2020, 100 % du dispositif de dégrèvement sera atteint... disparition de la TH ?

AUTRES RECETTES FISCALES

Taxe de séjour

En 2017 : 9 500 € de recettes / **En 2018** 16 600 € (soit + 7 200 €)

- tarifs revus pour 2017 + perception à l'année

- suivi plus fin des recettes :

 - ✓ 3 versements dans l'année,

 - ✓ collaboration avec les campings

Pas de modification des tarifs pour 2018

Recette à comparer au coût important des opérations d'aménagement de voies douces : 465 000 € pour l'itinéraire route de la Turballe

Taxe d'aménagement

19 permis de construire en 2014 / 32 en 2015 et 2016/ 41 en 2017 →

Recette dynamique confortée

PROJETS DE LA COMMUNE

Les équipements

- **plan pluriannuel d'investissement : travail approfondi de priorisation**

Présentation aux élus et discussions le 6 mars

- **Projet majeur : aménagement du bourg**

Le travail de concertation a commencé début mars

- **Financement par l'emprunt**

Enveloppe de 1,5 M d'€ à contracter en 2018

PROJETS DE LA COMMUNE

autres perspectives

- **Gestion immobilière**

 - Devenir des terrains agricole propriété de la commune

 - Délaissés de route bleue

 - Propriétés de l'AFAF

 - Ouvertures à l'urbanisation

- **Usage des bâtiments communaux**

 - Anciens locaux de l'office de tourisme, du centre de secours

 - Bâtiment de la cure, hangar du Languernais (ateliers)

 - Prioriser les besoins des services communaux, de l'école, des associations